



Assemblée Générale 2019. Rapport d'activité



COMMISSION FORMATION

BILAN: Les chiffres clés 2019

Certificats ou Qualifications obtenues

	Nb de formés	2019	2018	Nb titulaires
Moniteur	CQP AMV	6	18	86
	CQP IV	27		34
Entraîneur FFV		0	0	2
Entraîneur Régional	UCC4E	1	6	11
Evaluateur niv 4-5 dériveur		2	5	19
Evaluateur niv 4-5 habitable		1	1	15
Evaluateur niv 4-5 multicoque		0	0	6
Evaluateur niv 4-5 windsurf		0	1	6
Formateur d'Entraîneur		0	0	3
Formateur Régional		5	2	11
Formateur National		1	3	9
Arbitre Régional (Jury)		1	2	23
Arbitre Comité de Course		1		38

BILAN: Les chiffres clés 2019 suite

Nombre de Formateurs de CQP en activité

	2019	2018
Formateur Régional de CQP	11	9
Formateur National de CQP	9	13

Clubs Formateurs de CQP

Clubs Formateurs de CQP		2019	2018	2017
Ligue Île de France de Voile		Oui	Oui	Oui
Île de Loisirs de St Quentin		?	Oui	Oui
CDV 94		Oui	Oui	Oui
CN Viry Chatillon		Oui	Oui	Oui
Base Nautique de l'Ouest		Non	Non	Oui
Groupe Croisière Interclubs	(Habitable)	Oui	Oui	Oui
France Voile Loisirs	(Habitable)	Non	Non	Oui
Total		4	5	7

La rénovation du Règlement des Diplômes 1

Les Principes

Une base du règlement avec des articles génériques présentant les diplômes, qualifications, fonctions et formations de la FFVoile

Un tableau en annexe 1 du RDD rassemblant l'ensemble des répartis selon la nature des activités visées (sécurité, enseignement, entraînement, arbitrage, formation et développement),

Une annexe 2 du RDD comprenant la composition et le règlement de la commission des litiges.

Une annexe 3 du RDD présentant les formations non certifiantes organisées par la FFVoile.

Afin de compléter et rendre opérationnel le règlement, chaque certification et formation fédérale fait l'objet d'une **fiche descriptive référentielle**

La rénovation du Règlement des Diplômes 2

Les Fiches Descriptives: Organisation

- Description de la fonction (cadre de l'exercice et prérogatives octroyées)
- Description des activités exercées (référentiel de compétences)
- Situation fonctionnelle (notamment de dépendance, d'autonomie, de hiérarchie).
- Prérequis nécessaires à l'accès à la certification et aux formations,
- Organisation de la formation et des recyclages éventuels,
- Certification des candidats (épreuves ou modalités certificatives et critères d'évaluation),
- Qualification des formateurs et des évaluateurs,
- Habilitation de la formation,
- Equivalences, allègements de formation possibles et accès à la VAE.

La rénovation du Règlement des Diplômes 3

Les Fiches Descriptives: Organisation

- Description de la fonction (cadre de l'exercice et prérogatives octroyées)
- Description des activités exercées (référentiel de compétences)
- Situation fonctionnelle (notamment de dépendance, d'autonomie, de hiérarchie).
- Prérequis nécessaires à l'accès à la certification et aux formations,
- Organisation de la formation et des recyclages éventuels,
- Certification des candidats (épreuves ou modalités certificatives et critères d'évaluation),
- Qualification des formateurs et des évaluateurs,
- Habilitation de la formation,
- Equivalences, allègements de formation possibles et accès à la VAE.

Un règlement plus simple, plus lisible et plus évolutif. Voir [ici](#)

La rénovation du Règlement des Diplômes 4

Annexe 1

Domaine de l'enseignement	Domaine de l'entraînement
Fonction d'Aide-moniteur Diplôme de Moniteur FFVoile Diplôme de Moniteur Croisière Hauturière FFVoile	Fonction d'Aide-entraîneur Qualification d'Entraîneur Régional Diplôme d'Entraîneur FFVoile
Domaine de l'arbitrage	Domaine de l'animation
Fonction de Jeune arbitre Fonction d'Arbitre de club Fonction de Commissaire de régat* Fonction de Comité de Course VRC Qualification Comité de Course Habilitation Directeur de Course* Qualification Juge Qualification Umpire Qualification Comité Technique Qualification Contrôleur d'équipement course au large Qualification Juge Expression*	- Fonction d'Animateur de club
	Domaine de la sécurité
	Fonction de Responsable Technique Qualifié Fonction Chef de bord (à l'étude) Certificat Word Sailing* Qualification PS Mer Qualification Formation Médicale Hauturière Qualification 1er Niveau de sécurisation des compétitions Kiteboard FFVoile Qualification 2nd Niveau de sécurisation des activités de loisir Kiteboard FFVoile *

La rénovation du Règlement des Diplômes 5

Annexe 1 (suite)

Domaine de la formation	Domaine du développement
<ul style="list-style-type: none">- Habilitation Evaluator de Niveau Technique 4 et 5 FFVoile- Qualification de Formateur Régional FFVoile- Qualification et habilitation de Formateur National FFVoile- Habilitation Formateur de formateurs*	<ul style="list-style-type: none">- Agent de développement (à l'étude)
Domaine de l'encadrement spécialisé	Domaine de l'organisation et de la gestion
<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'Accompagnateur Handivoile- Qualification d'Educateur Handivoile- Qualification Coach Voile Santé*	<ul style="list-style-type: none">- A construire

La rénovation du Règlement des Diplômes 6

Annexe 2 Commission des litiges

Article 1.CL : La Fédération française de voile (FFVoile) instaure une commission des litiges chargée d'examiner et de régler en première instance l'ensemble des litiges relatifs à la délivrance et à la non-délivrance, totale ou partielle, d'un diplôme, d'une qualification, ou d'une habilitation délivrée par la FFVoile. Le présent règlement du CA et la désignation des membres de la commission relève de la compétence du Bureau Exécutif de la FFVoile.

Article 2.CL : La commission des litiges de la FFVoile est composée intuitu personnae de cinq personnes : - un responsable national de la FFVoile qui préside la commission, - deux formateurs, - deux dirigeants sportifs.

Article 3.CL : La commission peut être saisie par un(e) candidat(e), ou par un membre de jury sous couvert du président du jury, dans un délai d'un mois maximum à compter de la notification de la décision contestée, le cachet de la poste faisant foi, à défaut de meilleurs moyens de datation de la demande.

Articles suivants : voir dans le site de la FFVoile

La rénovation du Règlement des Diplômes 7

Annexe 3 Tableau récapitulatif des formations autres * organisées par la FFVoile *ne donnant pas droit à la délivrance d'un diplôme, qualification, habilitation ou fonction

Domaine de l'enseignement	Domaine de l'entraînement
Stage Technique de Niveau 5 FFVoile Stage Technique de Niveau 4 FFVoile	Formation entraîneur Windfoil
Domaine de l'arbitrage	Domaine de la sécurité
Formation continue des arbitres	Conception et amélioration du Dispositif de Surveillance et d'intervention Sécurimar Directeur de Course au Large
Domaine de la formation	Domaine du développement
A construire	A construire
Domaine de l'encadrement spécialisé	Domaine de l'organisation et de la gestion
A construire	A construire

La formation continue des formateurs CQP AMV, CQP IV, et des entraîneurs de la Ligue Île de France de Voile.

Cette formation s'est déroulée dans les locaux de la base Voile de l'île de loisirs de St Quentin en Yvelines les 30 et 31 janvier 2020. Elle a réuni 16 participants. **Elle entre dans le cadre de la reconnaissance de l'habilitation des formateurs nationaux, ou de recyclage des formateurs régionaux, telles que prévues dans le Règlement Des Diplômes FFVoile.**

Au cours de ce rassemblement les thèmes suivants ont été abordés :

- La mise à jour du Règlement des Diplômes de la FFVoile
- La formation entraîneur et la préparation de l'UCC5
- Informations sur le CFFSN et la réforme des formations professionnelles
- La voile scolaire
- Le sport santé
- L'annonce d'une nouvelle plateforme à destination des formateurs.

Les clubs formateurs (organismes de formation).

a) Regroupement des formations de CQP

Le nombre de clubs formateurs de CQP IV est en diminution au sein de la Ligue Île de France. **De plus ces clubs ont de plus en plus de mal à recruter de futurs stagiaires.**

Il ressort des discussions lors de la formation continue des formateurs qu'un **regroupement des organismes de formation** devient de plus en plus nécessaire. En effet **il n'est pas possible d'organiser une telle formation exigeante en termes de durée et donc de coût, pour un nombre trop réduit de stagiaires.**

C'est-à-dire qu'une formation de CQP peut être organisée dans un seul centre de formation regroupant des stagiaires provenant d'autres clubs

Les clubs formateurs (organismes de formation). 2

b) Obligation de déclaration

Le CQP est une **formation professionnelle**.

Or dans le cadre de la formation professionnelle il y **obligation de déclaration** auprès de la **DIRRECTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi). La déclaration d'activité s'effectue à l'aide du formulaire CERFA n° 10782*03 « bulletin de déclaration d'activité d'un prestataire de formation » dûment complété, daté et signé.

Lors du rassemblement des formateurs et entraîneurs nous avons constaté que, à part la Ligue Île de France, aucun club formateur de CQP n'était en règle avec cette obligation de déclaration.

Les clubs formateurs (organismes de formation). 3

c) Conséquences

Il semble donc important pour la Ligue d'apporter une aide aux clubs formateurs pour répondre aux deux problématiques soulevées.

Ce peut être un pilotage par la Ligue ou le CFFSN (qui sont des Organisme de Formation déclarés) de la formation des CQP, avec délégation à un ou deux clubs formateurs conventionnés avec la Ligue ou le CFFSN (notion de sous-traitance).

Ce sujet est à l'étude cette année, pour une mise en œuvre rapide.

La formation des entraîneurs

Nous avons actuellement trois stagiaires en formation Entraîneur Régional (UCC4E), deux du club CVSQ et un de CERGY Voile. Après des apports théoriques ils suivent les entraînements sous la conduite des CTS de la Ligue Vincent et Luc.

Un entraîneur régional a été présenté à l'UCC5 sans succès.

Il avait été préparé à l'analyse vidéo par la Ligue, mais force est de constater que la certification de l'UCC5 est actuellement très difficile et qu'il n'y a eu qu'un très petit nombre de réussites à cette épreuve qui s'est déroulée à l'ENVSN.

Le problème que nous avons rencontré pour cette préparation est que nous n'avons aucune information sur les grilles de certification et les critères de réussite.

L'équipe de la MFE de la Ligue :

Président de la commission : René HAUMONT

Formation AMV : René Haumont

Formation Entraîneurs : Benoît Cressent, Vincent Aillaud

Formation Professionnels : Jean-François Talon

Formation Arbitres : Hervé Chastel,